


COMITE DE PILOTAGE
39^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le jeudi 16 juin 2022
Compte-rendu

Le jeudi 16 juin 2022, le Comité de pilotage de l'ITIE-Togo a tenu sa trente-neuvième réunion ordinaire au Centre d'Accueil Marie Marthe sis à Hédzranawoé, dans l'enceinte de l'OCDI Caritas Togo. Sur instructions de Madame le Ministre délégué auprès du Président de la République chargé de l'Energie et des Mines, Présidente du Comité de pilotage, Monsieur DEDJI Affo Tchitchi, représentant du Secrétariat permanent pour le suivi de politiques de réformes et des programmes financiers au Comité de pilotage, a présidé la réunion. Vingt et un (21) membres du Comité de pilotage en plus d'une personne ressource du Ministère de l'Economie et des Finances étaient présents à cette réunion, ainsi que le Coordonnateur national de l'ITIE-Togo et ses collaborateurs.

La réunion a été ouverte à 9 heures 40 minutes par le Président de séance qui, au nom de la Présidente et du Vice-président, a souhaité la bienvenue à tous les membres présents à cette première réunion ordinaire de l'année 2022.

L'ordre du jour adopté se présente comme suit :

1. Examen et adoption du compte-rendu de la 17^{ème} réunion extraordinaire du Comité de pilotage
2. Examen et adoption des rapports d'activités 2019 et 2020
3. Examen et adoption du plan de travail 2022 de l'ITIE-Togo (Adoption de la Résolution de la relecture du décret N°2010-024/PR du 30 mars 2010 portant création des organes de mise en œuvre de l'ITIE au Togo, adoption de la Résolution d'autoriser le Conseil national de supervision à prendre des textes d'application du décret, adoption de la Résolution de prise en charge provisoire des frais de participation des membres du Comité de pilotage aux réunions de 2020 et 2021, adoption de la Résolution de l'élaboration des rapports ITIE 2020 et 2021 par le Secrétariat technique et le Comité de pilotage).
4. Examen et adoption du projet de prolongation du mandat des membres du Conseil national de supervision et du Comité de pilotage
5. Mise en place des commissions de travail : pour faciliter le fonctionnement du Comité de pilotage
6. Compte-rendu des consultations effectuées dans le cadre du projet de prévention et de lutte contre la corruption et l'impunité par l'utilisation de la Norme, des données et recommandations ITIE
7. Divers

Il faut noter que l'ordre du jour a été présenté en détail par le Coordonnateur national qui a souligné que les résolutions qui s'y trouvent seront confiées aux commissions qui seront créées pour leur élaboration avant soumission au Comité de pilotage.

1. Examen et adoption du compte-rendu de la 17^{ème} réunion extraordinaire du Comité de pilotage

Le compte-rendu de la 17^{ème} réunion extraordinaire du Comité de pilotage, tenue le jeudi 09 décembre 2021 a été examiné et adopté sous réserve de quelques amendements.

2. Examen et adoption des rapports d'activités 2019 et 2020

Les deux rapports d'activités ont été examinés de façon minutieuse, page par page.

Des observations ont été formulées par les membres. Toutefois, la possibilité a été donnée aux membres d'envoyer d'éventuelles autres observations aux fins d'amélioration du rapport en vue de sa finalisation et de sa publication.

Au niveau du rapport d'activités 2019, l'amendement principal consiste à parler des propositions de l'ONG ACOMB au sein du groupe multipartite comme une contribution des organisations de la société civile. Quant au rapport d'activités 2020, il s'agit de reprendre le tableau de présentation des coûts de la mise en œuvre pour faciliter sa lisibilité.

A l'issue des discussions, le rapport d'activités 2019 et celui de 2020 ont été adoptés à l'unanimité sous réserve de l'intégration des amendements.

3. Examen et adoption du plan de travail 2022 de l'ITIE-Togo

Le plan de travail 2022, déclinaison annuelle du plan d'actions 2021-2025 déjà adopté par le Comité de pilotage, devrait être adopté depuis janvier 2022 mais pour des contraintes d'agenda cela n'a pas pu être fait.

Selon l'Exigence 1.5 de la Norme ITIE, le groupe multipartite est tenu de mettre en place un plan de travail qui doit être régulièrement mis à jour, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de validation établies par le Conseil d'administration de l'ITIE.

En vue de donner suite aux recommandations de la dernière validation de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo, le plan de travail 2022 a fixé des objectifs de mise en œuvre de l'ITIE qui sont en phase avec les principes de l'ITIE et qui reflètent aussi les priorités nationales du secteur extractif..

A cet effet, des dispositions sont proposées pour favoriser l'intégration de la mise en œuvre de la Norme ITIE dans les systèmes gouvernementaux et dans les entreprises. Ce plan de travail retrace donc les activités portant sur l'organisation des organes, les activités découlant des principes de l'ITIE et les activités portant sur la mobilisation des ressources nationales, à partir desquelles vont découler les autres activités du plan de travail, comme les activités récurrentes et les projets.

La présentation du document a fait l'objet de discussions suivi de son adoption sous réserve des observations d'amélioration qui pourront être envoyées au Secrétariat technique.

4. Examen et adoption du projet de prolongation du mandat des membres du Conseil national de supervision et du Comité de pilotage

Les membres se sont convenus que ce point soit examiné en commission étant donné que le mandat des membres n'est pas encore à son terme.

5. Mise en place des commissions de travail

Six commissions de travail ont été formées pour faciliter le fonctionnement du Comité de pilotage. Les membres ont convenu que chaque commission comporte au moins six (06) personnes. Un titulaire et un suppléant d'une même structure ne peuvent pas faire partie de la même commission. Chaque commission doit comporter les trois (03) parties prenantes et les têtes de liste sont les présidents de commission. A la fin des travaux, les commissions se présentent donc comme suit :

Commission de Mise en œuvre	Commission de Gouvernance	Commission de Validation	Commission de Suivi et sensibilisation	Commission des Finances et règlements rapides	Commission de règlement des conflits
Monsieur SOGLE Damégare	Monsieur DEDJI Affo Tchitchi	Monsieur KOUGBLENO U Kossi Pius	Madame TEDIHOU Pidénam	Monsieur PIGNAN GNANSA Palakassi	
Madame TEDIHOU Pidénam	Monsieur KPENGLAME Kpassémon	Monsieur CHAKBERA Adji	Monsieur SOGLE Damégare	Monsieur GANDO Karim Tchaktchouri	
Monsieur PITASSA Moise P.	Monsieur KOKA Bassolawoè	Monsieur LOKO Kokou	Monsieur KOKA Bassolawoè	Monsieur KALANI Yadé	
Monsieur CHAKBERA Adji	Monsieur KPATCHA Afeignidou	Monsieur PIGNAN GNANSA Palakassi	Monsieur KPATCHA Afeignidou	Monsieur LOKO Kokou	
Monsieur KOUGBLENOU Kossi Pius	Monsieur D'ALMEIDA Kudzo Adékunlé	Monsieur BONFOH Mahamadou	Monsieur D'ALMEIDA Kudzo Adékunlé	Monsieur AMEGADZE Kokou Elorm	
Madame EKUE Ayélé Mawusé Mona épouse AMEGNRAN	Monsieur PITASSA Moise P.	Monsieur SEWONOU Biova Kodjo	Monsieur KALANI Yadé	Monsieur HOURGNAMBA Wéndana	
Monsieur AMEGADZE Kokou Elorm	Monsieur HOURGNAMBA Wéndana		Monsieur AKOHIN Keinevor Henri	Monsieur AKOHIN Keinevor Henri	
Monsieur SEWONOU Biova Kodjo	Madame ESSEH Afua Kafui		Madame ESSEH Afua Kafui		
Mission : Mener des réflexions sur les exigences et le décret portant création des organes de mise en œuvre de l'ITIE et faire des propositions d'amélioration de la qualité de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo avec pour finalité la mise en place d'une ITIE nationale :	Mission ; Assurer l'implication des entités déclarantes et de la société civile dans la mise en œuvre de l'ITIE, faire le suivi de l'application des textes et s'assurer de l'actualisation des textes qui régissent le secteur extractif	Mission : Documenter les progrès réalisés et la contribution des parties prenantes aux priorités nationales du secteur extractif:	Mission : S'assurer de l'intégration des principes de l'ITIE dans les prestations des entités déclarantes et le respect des principes de l'ITIE par les industries extractives	Mission : Mener des réflexions pour trouver un financement pérenne de l'ITIE et sur la fiscalité du secteur extractif	Cette commission est créée mais la composition sera déterminée en fonction du problème qui subviendra

La composition des commissions sera envoyée à tous les membres pour permettre aux absents à la réunion de pouvoir s'y inscrire.

6. Compte-rendu des consultations effectuées dans le cadre du projet de prévention et de lutte contre la corruption et l'impunité par l'utilisation de la Norme, des données et recommandations ITIE

Monsieur KOUGBLENOU Kossi Pius, Directeur Exécutif de l'ONG ACOMB a rendu compte des rencontres de travail que l'ONG, ensemble avec le Coordonnateur national de l'ITIE-Togo, a eu avec la HAPLUCIA, la COUR DES COMPTES, la CENTIF qui sont les parties prenantes clés en dehors de la Direction de prévention et de lutte contre la corruption de l'Office Togolais des Recettes.

Les démarches sont en cours pour le démarrage de ce projet porté par l'ITIE-Togo. Le président de séance a encouragé l'ONG pour les efforts déployés pour ce projet qui constitue l'un des impacts de l'ITIE.

7. Divers

Au titre des divers, le Coordonnateur national a informé les membres qu'à partir de la semaine du 20 juin 2022, les frais de prise en charge de leur participation aux travaux du Comité de pilotage des années 2020 et 2021 seront mis à leur disposition.

Certains membres du Comité de pilotage ayant souhaité plus d'éclaircissements sur la demande de désignation de point focal ITIE par les entités déclarantes, le Coordonnateur a expliqué qu'il s'agit de constituer une équipe de trois personnes (titulaire et suppléant dans les organes en plus d'une personne) si possible. Ces points focaux auront pour rôle de suivre les déclarations des données de leur structure et les activités ITIE. En cas d'absence de l'un des membres de cette équipe, un autre pourra répondre aux sollicitations du Secrétariat technique, surtout dans le cadre de l'élaboration des rapports ITIE.

Tous les points ayant été abordés, la réunion a pris fin à 15 heures 30 minutes par une photo de famille.

Adopté à Lomé, le 24 NOV 2022


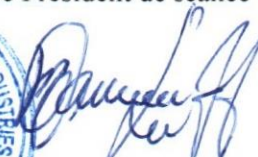
Pour le Comité de pilotage
39^{ème} réunion ordinaire (Séance du 16 juin 2022)

Le Coordonnateur national



Didier Kokou AGBEMADON

Le Président de séance



Affo Tchitchi DEDJI